SICTOM EST
32120 MAUVEZIN

Envoyé en préfecture le 05/11/2026
Reçu en préfecture le 05/11/2026
Publié le 05/11/2026
ID : 032-253201065-20261105-ARR_001_2026-AI

ARRETE DE RENONCIATION AU POUVOIR DE POLICE SPECIALE EN MATIERE DE GESTION DES DECHETS MENAGERS

Cyril ROMERO, Président du SICTOM EST de Mauvezin (Gers)

Vu le pouvoir de police spéciale en matière de gestion des déchets ménagers visé au A du I de l'article L.5211-9-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le transfert de la compétence « collecte des déchets ménagers » au SICTOM EST, par les Communautés de communes : Bastides de Lomagne, la 3GAG, la Gascogne Toulousaine et la communauté d'agglomération Grand Auch Cœur de Gascogne ;

Vu le transfert automatique de pouvoir de police spéciale en matière de gestion des déchets ménagers au Président du SICTOM EST ;

Vu les arrêtés de divers maires s'opposant au transfert automatique du pouvoir de police spéciale en matière de gestion des déchets ménagers ;

Renonce à l'exercice du pouvoir de police spéciale en matière de gestion des déchets ménagers.

Une copie du présent arrêté sera notifiée aux maires de chacune des communes membres et transmise au représentant de l'Etat.

A Mauvezin, le 3 novembre 2026

Le Président,

Cyril ROMERO

DEPARTEMENT DU GERS
SICTOM EST
Siret 253 201 065
Route de Gimont 32120 MAUVEZIN